



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_05_0007

OBJET :

**Acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 76 située sur
la commune de SAURAT, sur laquelle est réalisée le captage de
Septfons**

L'an deux mille vingt cinq, le six mai, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Alain ROCHET, Daniel BESNARD, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Alain GARNIER, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Pierre VIEL donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mr Thierry PORTET

Considérant la gestion de la ressource en eau potable au sein du périmètre géographique de ses membres, dont fait partie la commune de SAURAT, le SMDEA se porte acquéreur de la totalité de la parcelle cadastrée section B numéro 76, appartenant à Mesdames Bernadette MUNOZ et Céline MAURY.

Considérant que pour pouvoir assurer sa compétence en matière d'eau potable, il est nécessaire que le SMDEA fasse l'acquisition de ladite parcelle pour un montant de CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €).

Commune de SAURAT

Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Superficie
B	76	Septfons	326 m ²
Total			326 m ²

Oùï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ledit rapport .
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à acquérir la parcelle cadastrée section B numéro 76 située sur la commune de SAURAT pour un montant de CINQ MILLE EUROS (5 000,00€).